

Revue Banque

18, rue La Fayette, 75 009 Paris

Directeur de la publication

Alain Gourio

Secrétaire général

Pierre Coustols

RÉDACTION

Rédacteur en chef

Élisabeth Coulomb 01 48 00 54 11

Rédacteurs

Laure Bergala 01 48 00 54 14

bergala@revue-banque.fr

Sophie Gauvent 01 48 00 54 02

gauvent@revue-banque.fr

Séverine Leboucher 01 48 00 54 15

leboucher@revue-banque.fr

Secrétariat de rédaction

Alain de Seze (1^{er} SR) 01 48 00 54 17

Virginie Baillard 01 48 00 54 10

Maquette

Emmanuel Gonzalez 01 48 00 54 12

Alexandra Démétriadis 01 48 00 54 18

SÉMINAIRES

Carole Trambouze 01 48 00 54 03

Nelly Tran 01 48 00 54 04

Camille Roman 01 48 00 54 13

ÉDITION

Marie-Hélène Bourg 01 48 00 54 05

Mauricette Delbos 01 48 00 54 08

MARKETING & INTERNET

Valérie Dumas-Paoli 01 48 00 54 19

Paul-Emmanuel Géry 01 48 00 54 16

Benoît Simonpietri 01 48 00 54 21

Thomas Hardouin 01 48 00 54 33

PUBLICITÉ

Isabelle Conroux 01 48 00 54 20

conroux@revue-banque.fr

COMPTABILITÉ/GESTION

Laurent Quiles 01 48 00 54 07

ESPACE LIBRAIRIE

www.revue-banque.fr/librairie

01 48 00 54 09

ISSN 1772-6638

CPPAP Certificat d'inscription

n° 0222 T 86446

Imprimé par Imprimerie

de Champagne, Langres (52)

Dépôt légal 2^e trimestre 2018

La reproduction totale ou partielle des articles publiés dans REVUE BANQUE, sans accord écrit de la société Revue Banque Sarl, est interdite conformément à la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique.



SERVICE ABONNEMENTS

18 rue La Fayette 75009 Paris

Pauline Étienne – Tél. : 33(0)1 48 00 54 26

Fax : 33(0)1 48 00 54 25

E-mail : service.abonnement@revue-banque.fr

Abonnez-vous sur revue-banque.fr



Courriel des lecteurs :

redaction@revue-banque.fr.



Pour vos avis et commentaires, retrouvez-nous sur Facebook et Twitter.



Stéphane Giordano

Président

Amafi

LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE UN NOUVEL ÉLAN POUR LA FINANCE DE MARCHÉ ?

La transformation numérique, c'est-à-dire la mise en œuvre de technologies assises sur les API, le Big Data, l'intelligence artificielle, l'Internet des objets ou encore la blockchain, trouve de multiples applications dans les métiers de la finance de marché : automatisation des traitements des *middle* et *back office*, modèles prédictifs, arbitrage algorithmique et digitalisation des transactions en *front office*, synthèse automatique de données, *robo-advisory* dans la gestion d'actifs, tenue de registre de fonds ou KYC organisés sur des plates-formes de registres distribués...

Malgré cette multiplicité d'exemples, la révolution numérique ne semble pas, pour le moment, avoir produit sur la finance de marché les mêmes effets de désintermédiation et de déstructuration des modèles économiques que sur les services aux particuliers. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette différence.

Tout d'abord, la dématérialisation et l'automatisation des process constituent une évolution ancienne forte des marchés financiers : les premières plates-formes Swiftnet sont apparues au début des années 2000 ; les plates-formes de négociations électroniques alternatives dès 2007 ; les opérateurs et les clients sont donc déjà largement habitués à travailler sur des interfaces électroniques. Mais ces évolutions se sont tout de même accélérées au cours des dernières années et, comme les particuliers, les clients *corporate* attendent aujourd'hui un time-to-market des nouvelles solutions plus rapide et une réactivité quasi instantanée pour leurs transactions financières.

Ensuite, les nouveaux entrants, notamment les *FinTechs*, ne se placent pas en concurrence des acteurs établis, mais plutôt en partenariat. Pour des raisons opérationnelles simples : les *FinTechs* apportent aux établissements financiers une agilité de fonctionnement et une rapidité d'exécution que ces derniers ne peuvent assumer, compte tenu de leur taille, de leurs process internes et de la complexité de leur patrimoine informatique. Mais aussi parce que ces mêmes *FinTechs* trouvent auprès de ces clients un vaste terrain d'expérimentation pour leurs solutions innovantes et surtout un accès à une masse de données, souvent nécessaire pour faire tourner correctement les algorithmes. Ce sont donc aujourd'hui des intérêts bien compris de part et d'autre. Seule la blockchain semble pouvoir avoir à terme un effet de rupture plus affirmé sur les brisées de certains intermédiaires, comme les chambres de compensation dans la gestion des transactions sur titres, ou les arrangeurs et autres syndicateurs bancaires dans les ICOs. Enfin, la réglementation de la finance de marché s'est renforcée au cours des dernières années et constitue une barrière forte à l'entrée de nouveaux acteurs : ceux-ci préfèrent se positionner sur des portions limitées de la chaîne de valeur, peu gourmandes en fonds propres.

Pour l'heure, la révolution numérique pourrait bien s'avérer une opportunité pour la finance de marché, dont la rentabilité a été entamée par la crise financière et ses conséquences multiples (pression réglementaire accrue, environnement persistant de taux bas). La révolution numérique porte à cet égard une promesse de coûts de fonctionnement mieux maîtrisés en automatisant les process les plus simples, et de nouvelles sources de revenus grâce à une meilleure segmentation des offres commerciales et au lancement de solutions innovantes. À charge pour les acteurs de se l'approprier ; elle pourrait ainsi montrer la voie d'un nouvel avenir pour les activités de marché. ●